

521.

Lettre du magistrat de Saint-Omer au prince d'Orange.

Il affirme qu'il n'a jamais eu de communications avec le Sgr de la Motte. — Comme M^r de Masnuy, il n'a d'autre desir que de respecter la Pacification de Gand. — Il supplie le prince de contribuer à obtenir une bonne paix.

24 décembre 1578.

Mgr. Cejourd'hui M^r de Masnuy nous at fait lecture d'une lettre que V. Exc^{te} luy at envoyée (1), en laquelle entre aultres pointz, il semble que l'on ayt adverti icelle que aurions traicté ou vouldrions traicter aucune chose en particulier avecq le S^r de la Motte, ou par son moyen avec aulcuns tenans party contraire ; qui nous a meut d'envoyer ceste à V. Ex^{te} pour l'asseurer que n'avons oncques eu aucune communication avec led. de la Motte n'y aultre (2), ains sommes résolus et at tousjours esté nostre intention de nous maintenir et conserver ès pointz de la Pacification de Gand et en icelle vivre et mourir. Et nous asseurans aussy de la fidélité du S^r de Masnuy, ne povons croire qu'il vouldroit estre d'opinion contraire, veu qu'il s'y est obligé par plusieurs déclarations et promesses qu'il nous at fait. Bien est vray que nous avons ung indicible regret de veoir les ecclésiastiques et nobles et un très grand nombre de bons et notables personnages estre deschassez de leurs demeures par toute la Flandre, spoliez de leurs biens, à raison de quoy se sont ensuyvis aussy les dévastations, désolations et ruynes quy se commectent journellement, quy, à l'appa-

(1) Dans sa lettre du 20 décembre 1578, datée de Gand, le prince d'Orange écrit au Sgr de Masnuy : « Je ne vous puis aussi dissimuler que, depuis, j'ay entendu plusieurs bruietz et receu advertissemens de plusieurs endroicts, qu'en la ville de saint-Omer y avoit eu des traistres avec le S^r de la Motte, desquels se faisaient divers rapportz : mais le plus commun bruiet en revenait là, que, par le moien dud. S^r de la Motte, vous traictiez avec l'ennemy commun et conjuré de la patrie ». GACHARD, *Correspondanc de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 122.

(2) En réalité, toutes les réunions des chefs des Malcontents à Saint-Omer avaient eu lieu en dehors du magistrat.

rence (sy on ne les fait bien tost cesser) ne promectent que ung accablement total de ces Pays Bas. Pourquoy supplions V. Ex^{ce} aultant humblement que faire povons, vouloir à ce tenir la bonne main et tascher par tous moyens que l'on puisse parvenir à une bonne et assurée paix, laquelle Dieu nous veuille octroyer.

De S^t Omer le 24 décembre 1578.

Majeur et eschevins de la ville de
S^t Omer à Son Exc^{ce}.

S^t O. Correspondance du magistrat n^o 4483, *minute*.